

Formation professionnelle

Dans l'intérêt de l'usine, les jeunes ouvriers doivent apprendre leur métier. Aussi, en accord avec les organisations syndicales, il s'est créé à Sézanne des « cours municipaux de formation professionnelle ». Il est à noter que les parents, les ouvriers âgés étaient contre cette formation professionnelle mais ils se sont rendus compte qu'elle leur est salutaire, l'ouvrier apprend à connaître sa machine.

Autrefois, beaucoup de verres se réglant à la main, il fallait une grande dextérité manuelle qui ne s'acquerrait qu'avec une longue pratique et en commençant le métier très jeune.

Actuellement, des machines remplacent en partie le travail à la main. Il faut comprendre le fonctionnement de ces machines, il faut savoir lire des dessins, juger de la précision, savoir lire un vernier ou un micromètre, vérifier des courbes, se servir de palmer, de pied à coulisse. Il faut pouvoir s'adapter excessivement rapidement à ces machines nouvelles. De plus en plus, l'ouvrier doit joindre à l'habileté manuelle, les connaissances techniques.



Pour la mise au point du travail dans une usine moderne, en dehors des machines toujours compliquées et d'un outillage toujours plus étendu, se pose donc de façon toujours plus aigüe le problème du recrutement d'ouvriers qualifiés et de formation professionnelle.

La formation des adultes est extrêmement difficile, car ils ont beaucoup de mal à se mettre à un travail de précision, après avoir fait « toutes sortes d'autres choses ». Il faut dire que certains de ces adultes qui n'ont pas de travail défini, sont bien souvent des

« déracinés », qui n'ont même pas « une valeur technique bien intéressante ». De plus, les ouvriers spécialistes adultes ne viennent pas la campagne et s'ils y viennent, ils s'acclimatent difficilement ou ce sont les anciens ouvriers qui n'acceptent pas les nouveaux venus.

Le recrutement est donc un problème de jeunesse et les établissements Benoist-Berthiot l'ont bien compris puisqu'ils emploient actuellement 51 jeunes filles et 46 garçons de moins de 18 ans. Parmi ces jeunes gens, les meilleurs et les plus stables resteront, certains devant même former les cadres de l'usine à venir.

Mais cette jeunesse recrutée à la sortie de l'école, étant arrivée à l'usine, il faut encore la former. Cette instruction a un intérêt industriel certain. Ces jeunes peuvent être parfaitement instruits, alors qu'il n'y a pas de solution de continuité avec leur sortie de l'école. Ces jeunes sont également beaucoup plus souples, n'ayant encore pas pris de déformation professionnelle dans d'autres métiers. Elle a également un intérêt social qui influe de façon très intéressante sur le moral de l'usine. En effet, les parents d'enfants brillants n'ont plus besoin d'envoyer ceux-ci dans une grande ville pour un apprentissage onéreux. La promotion ouvrière peut se faire dans l'usine même avec les meilleurs éléments. Une chance égale est ouverte à tous d'accéder aux plus hauts emplois.

- *Historique des cours municipaux à Sézanne.*

Avant-guerre l'apprentissage était fait à l'usine, aussi bien du point de vue pratique que théorique. Ils étaient payés car ils mordaient sur l'horaire de l'usine. Ils étaient ouverts à tous les jeunes gens et jeunes filles par le personnel ingénieur de l'usine. Mais ces cours, s'ils ont donné d'excellents résultats pour nos meilleurs ouvriers actuels présentaient les inconvénients suivants :

Obligatoires, ils n'intéressaient pas tous ceux qui étaient obligés de les suivre. Les classes étaient lourdes, non homogènes ; faites dans le cadre de l'entreprise, elles étaient gênantes pour le travail, aussi bien pour celui des ouvriers que celui des ingénieurs puisque l'usine ne faisait appel qu'à son personnel. Ces cours occupaient beaucoup trop de temps. Ils étaient très onéreux puisque les heures de cours étaient payées comme des heures de travail et que les fournitures étaient bien entendu, à la charge de l'entreprise.

Ces inconvénients ont été supprimés par la création, après-guerre par la création des cours municipaux de formation professionnelle de Sézanne.

- Cours créés par arrêté municipal le 29 décembre 1948

- Commission locale professionnelle constituée par arrêté préfectoral, le 25 janvier 1949

Ils sont lieu au collège de Sézanne et groupent plus de cent élèves. Ils sont axés essentiellement sur l'optique puisque l'usine leur envoie plus de la moitié des élèves. De plus ils sont entièrement gratuits.

- *Budget des cours municipaux*

Ces cours ne vivent que par la taxe d'apprentissage que les employeurs versent à ces cours plutôt qu'à l'État.

Toute entreprise industrielle est assujettie à la taxe d'apprentissage dont le montant est fixé à 0,4% des salaires, appointements et rémunérations diverses (plus de 5000 NF) payés dans l'année (déclaration à faire avant le 31 mars). La loi (Astier, 25 juillet 1919) laisse aux assujettis la faculté de disposer d'une partie de cette somme pour la verser à l'établissement d'enseignement de leur choix.

Les contribuables sont tenus d'indiquer chaque année le total des appointements et salaires devant servir de base à l'imposition pour la taxe d'apprentissage, au titre de l'année civile précédente. Cette déclaration doit être adressée avant le 1^{er} février au Contrôleur des

contributions directes au lieu de l'entreprise. Si celle-ci comporte plusieurs établissements, dotés chacun d'un bureau payeur, chaque établissement déclare le montant total sur lequel sera basée l'imposition particulière de l'Etablissement.

Si le contribuable n'a pas souscrit de déclaration dans les délais impartis, il sera taxé d'office et le montant de la taxe sera majoré de 25%.

Sur demande des assujettis, des exonérations partielles ou totales peuvent être accordées en considération des dispositions qu'ils ont prises en vue de favoriser l'enseignement technique ou l'apprentissage.

- *Quelles sont les subventions qui peuvent faire l'objet de demandes d'exonérations ?*

Le Secrétariat à l'enseignement technique a fixé pour chacun des métiers les pourcentages constituant les limites supérieures des subventions qui peuvent être respectivement attribuées à :

- L'orientation professionnelle et à la formation d'ouvriers qualifiés (OPOQ)
- A la formation des cadres moyens (CM)
- A l'enseignement ménager (EM)

Le respect du barème est une condition obligatoire pour obtenir l'exonération demandée à cet effet.

Pourcentage de la taxe d'apprentissage, optique de précision :

OPOQ	CM	CS	EM
35%	25%	30%	10%

Ces barèmes relatifs ont été précisés par une sous-commission du Comité Départemental de l'Enseignement technique. Pour les cours municipaux de l'année 1959, on obtient :

Reliquat de l'année précédente	3013,87
Subventions (Direction générale Enseignement technique)	3500
Participation de l'Organisme qui assure la gestion des cours, somme inscrite au budget communal	3500
Provenant de la taxe d'apprentissage, particuliers, syndicats, sociétés commerciales et industrielles	10739,76
Total	20753,63

Il est à remarquer que les cours municipaux n'ont pas intérêt à avoir un excédent budgétaire important sinon les subventions de l'Enseignement technique diminuent

- *Organisation des cours municipaux*

Ils sont sous la tutelle du Comité départemental de l'enseignement technique, présidé par le préfet, d'autre part, ils sont aussi sous la surveillance du Conseil municipal de Sézanne.

Ils sont divisés en 7 branches : céramique, mécanique, automobile, comptabilité ; travaux du bois, travaux du fer, couture et surtout optique. Dans chacune de ces branches, les jeunes gens suivent, en optique, par exemple, les différents cours suivants :

- Lundi : français et technologie du métier
- Mardi : optique et physique
- Jeudi : dessin industriel
- Vendredi : calcul

Il existe trois années de force différente. D'autre part les jeunes filles ont des cours spéciaux de puériculture, de cuisine, d'hygiène et en troisième année, garçons et filles ont un cours par semaine de législation ouvrière leur permettant de connaître leurs devoirs et leurs droits.

Les professeurs de ces différentes matières sont des membres de l'enseignement (5) et des techniciens (15) pour les différentes techniques enseignées.

Ces cours ont lieu après les heures de travail. Les élèves des cours ont à leur disposition une bibliothèque importante due à la générosité des syndicats ou de groupements patronaux.

La dernière année d'études conduit l'élève à passer le CAP. Pour l'Optique, ils sont de deux sortes : surfaceurs de verres, vérification. Ils sont passés en deux temps : la pratique et la théorie.

- *La pratique.*

Pour les garçons, elle dure 6h. Les apprentis touchent deux matières d'œuvre par pièce demandée. De plus un schéma leur est communiqué. Ils doivent réaliser un certain nombre de pièces soit ébauchées, soit polies, soit encore terminées.

Pour les filles, l'examen pratique dure quatre heures. Il consiste en deux parties : d'abord mettre en route certains verres difficiles ; transformer en feuilles le travail (10 bulletins). Puis il leur est présenté une caisse contenant des verres et des fiches de travail. Il s'agit d'associer les verres aux fiches correspondantes et vérifier.

Le travail est fait en présence d'un jury qui comprend : Monsieur le Principal du Lycée ; deux professeurs de lettres et de sciences du lycée ; trois ouvriers (Meilleurs ouvriers de France), trois ingénieurs. La note minimum pour être reçu est de 12/20

- *La théorie*

Depuis 1948, l'épreuve se passe dans le Lycée, le 2 juin, à Sézanne. Il est à remarquer que les apprentis ne sont pas tellement d'accord avec la fixation de cette date, car elle les prive de la Foire de Sézanne, qui justement, a lieu à cette date.

L'examen théorique comprend cinq compositions

Français	4h
Calcul	4h
Législation ouvrière	½ heure
Dessin (garçons) / Hygiène et puériculture (filles)	2 h
Optique et technologie	2h30

Il est à remarquer que le sport n'est pas délaissé puisqu'une épreuve de gymnastique permet aux jeunes gens d'avoir quelques points d'avance

Une distribution solennelle de prix, publique, permet aux lauréats de recevoir des récompenses méritées. Elle est présidée cette année par le Directeur de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers (Châlons en Champagne). Quelquefois cet honneur est réservé à Monsieur le Sous-préfet, ou au président de la Chambre des Métiers. Monsieur le Principal propose certaines personnes à la présidence de cette cérémonie ; le conseil d'administration décide alors quelle sera la personne qui honorera la soirée.

Les prix sont offerts par la maison Benoist-Berthiot, par la direction de l'usine Labesse (une briqueterie installée près de la gare), par les syndicats, par Monsieur le Maire de Sézanne, par les conseillers municipaux. Les cours municipaux et la Ville ne donnent rien. Une centaine de livres est donc ainsi distribuée ;

Le CAP apporte une récompense de 100 NF et des livres d'une valeur de 40 à 50 NF. Pour les deux premières années d'apprentissage, le premier prix est un livre de 30 NF, le second a une valeur de 10 NF.

Par rapport à autrefois, les diplômes délivrés ont évidemment beaucoup plus de valeur puisqu'ils sont de niveau national, au lieu de l'être simplement au niveau local.

Pour intéresser ces jeunes gens, l'administration des cours organise chaque année trois voyages ou visites d'usine, le premier d'un après-midi, le deuxième d'une journée, le troisième de deux jours.

C'est ainsi qu'il y a un an, par exemple, les lauréats du CAP ont pu aller visiter les papeteries du Marais à Coulommiers, le centre de Paris et le Conservatoire des Arts et Métiers et enfin les plages de la Manche. L'année précédente c'est vers l'Alsace qu'ils s'étaient dirigés, avec la visite d'une usine textile de Gros Roman et la barrage d'Ottmarsheim. Cette année, le Luxembourg a été choisi.

Le car est payé par la Ville de Sézanne et le reste par l'usine Benoist-Berthiot. Autrefois, deux délégués des élèves participaient aux discussions concernant le lieu éventuel du voyage. De toutes façons, l'usine cherche à faire faire à ses élèves une excursion culturelle et utile.

L'usine s'efforce donc de faire accéder les ouvriers à une situation toujours meilleure. Il est à noter que les ouvriers de plus de 25 ans peuvent passer un CAP pratique.